

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Cheques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
235.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.

Un Brin de Causette...



Allan nous finit par faire la semaine de quarante heures, comme c'est qui font déjà en Italie et dans d'autres pays, pour arrêter le chômage ? Dame, ben sûr que ces 40 tours d'horloge seraient pour les travailleurs des usines et les employés du commerce — on voye point comment qu'on appliquerait des semaines pareilles dans nos fermes, alors que les résistances sont plus longues et qu'on marche avec le soleil !

— Ouais, mais y aura encore un déséquilibre plus grand entre les villes et la campagne. On trouvera pu guère à embaucher des bonhommes. Les grandes exploitations seront surtout les puits à plaindre, à moins qu'ils soient obligés à suivre le mouvement, en réduisant les durées de travail de leur personnel et en leur servant le chocolat au matin dans le piumard.

Y'en a qui disent, après tout, la chose étant impossible en Agriculture. Le tout c'est de six mètres... Y a qu'à se moderniser un p'tit, pour être au pas du Progrès et remplacer les bonhommes par des mécaniques !

Le malheur, ce qu'est vrai dans l'industrie (et on en voye les jolies conséquences) l'est point dans l'agriculture. An'hui, dans les usines qui sont tout mécaniques et électrifiées du haut en bas, c'est les machines qui produisent en série, à tire larrigot, tant qu'on veut les faire tourner. Dans les campagnes, c'est la Terre qu'est not' usine et c'est elle seule qui transforme les semences et les graines pour faire des produits. Sans parler des usines vivantes que sont nos bétails, pour transformer la nourriture en viande, en laine, en piumes, en œufs, en lait et autres. Les mécaniques, pour nous, n'ont qu'un rôle secondaire : que ce soye les charrues, les herbes, tracteurs ou moissonneuses, c'est jamais que des outils pour nous servir et non des machines à enfanter directement comme dans l'industrie. Malgré tout les trouvailles et les inventions des ingénieurs, on sera toujours sous la dépendance de la pluie ou de la sécheresse, du soleil ou de la froidure. Les mécaniques n'y changeront rien de ren.

Allez point crêre que je soye ennemi du progrès quand il est raisonnable. Dans les campagnes on a été ben obligé de suivre le mouvement et de se « moderniser ». On a été pus doucement que les autres rapport qu'on aime point changer les vieilles habitudes et pis surtout piquer la Terre est une usine mystérieuse, capricieuse qui se laissera point commander de la sorte... Elle se fout des lois et des qu'en dira-t-on !

Les faucheuses et les moissonneuses ont remplacé les équipes de faucheurs. C'est ainsi et on s'en porte ni mieux, ni plus mal. On trouverait drôle de reprendre la faux, ou ben le fléau pour battre le grain et pourtant on a connu leur maniment dans not' jeunesse. Va l'en point un jour nous obliger à les reprendre, pour occuper davantage de main d'œuvre et embaucher les chômeurs ?

Y sera pus facile de faire un tour dans la lune, que d'opérer un pareil retour en masse à la Terre ! Le seul moyen c'est de retenir les jeunes qui y sont encore et c'est point déjà chose commode. Des esprits chagrins se demandent si le développement de l'outillage agricole va point à l'encontre de ce qu'on cherche : donner pus d'aisance et de facilités au cultivateur ? Y croyent qu'avec les mécaniques, les gros fermiers resteront quasiment seuls dans leurs fermes et qu'ils trouveront pu personne pour leur aider.

Fallant point exagérer dans un sens, comme dans l'autre. L'outillage à la campagne, même dans les grandes exploitations, est point développé si tellement, c'est pas lui qu'est cause de la surproduction. Il aide ben à faire le travail... mais faudra encore longtemps des paires de bras et des muscles, pour faire lever des moissons, si Dieu nous prête vie !

maître Jeannot

CONCOURS des VINS et CIDRES

à NANTES, le 10 AVRIL 1935

Nous venons de réaliser un beau concours de nos vins à Paris. Et nous ferons encore mieux l'an prochain, si Dieu nous prête vie.

Nous sommes persuadés que les milliers de personnes qui durant la Grande Semaine Agricole ont défilé devant les larges pancartes de notre stand, garderont le souvenir des mots « Vins de la Loire-Inférieure », « Muscadet des Coteaux de la Sèvre, de la Loire », etc.

Que les milliers d'amateurs qui ont dégusté gratuitement un petit verre de nos produits en auront gardé une bonne impression, même s'ils n'ont rien acheté, même s'ils n'ont pas conservé les petites feuilles que nous distribuons aux passants. C'est de la bonne publicité.

Il faut en faire autant à Nantes. Qu'on prenne donc la peine de nous envoyer deux ou trois bouteilles à notre concours du 10 avril prochain. Qu'on pense à la cause de tous en même temps qu'à la sienne.

Sur nos sollicitations, l'aimable M. Bodin, directeur de la Foire-Exposition, nous a réservé cette année un très favorable emplacement. Ce ne pourra plus être la bousculade, comme cela l'a été quelquefois. Nous aurons de plus, pour le classement des vins et les opérations de nos jurés, une maison fermée à part ; elle est composée de trois grandes pièces. Dans l'une, complètement isolée, aura lieu, sous la haute direction de M. Moreau, directeur de la Station Œnologique d'Angers, la dégustation finale.

Un jury de superdégustation y sera dans le calme et le recueillement nécessaire pour l'attribution des médailles et récompenses.

Je dis « récompenses », car cette année nous avons sollicité les fournisseurs du Syndicat ; ils nous donneront, pour être distribués aux principaux lauréats, des produits et denrées utiles aux vignerons : sacs d'engrais chimiques et organiques, produits œnologiques bons à répandre, etc.

Les exposants pourront en outre, en nous envoyant leurs adhésions, nous dire s'ils sont vendeurs de barriques du vin mis au stand. Nous dresserons et ferons imprimer une liste que nous distribuerons aux visiteurs intéressés.

Nous attirons l'attention des producteurs de bon gros-plant sur l'importance de cette foire, en même temps que le concours. Le gros-plant fut pendant des siècles le vin de la famille ouvrière nantaise ; il a été, petit à petit, remplacé par le vin d'Algérie.

Faisons un effort en faveur de cette excellente boisson. Tâchons de lui retrouver une place sur les tables de nos compatriotes.

En même temps et dans les mêmes conditions que le concours du vin, aura lieu le concours du cidre, et nous appliquerons aux produits de la pomme les mêmes méthodes que celles faites aux produits du raisin. Jury de première dégustation, super-jury pour le classement des lauréats.

DE CAMIRAN.

Renseignements fiscaux à fournir par les Propriétaires Fonciers

Il est intéressant de rappeler aux propriétaires de biens ruraux l'obligation mise à leur charge par l'article 57 du nouveau Code des Contributions directes.

A chaque renouvellement de bail, le propriétaire doit, dans le délai de trois mois, remettre au contrôleur des Contributions directes, dans la circonscription duquel la ferme est située, une déclaration indiquant la désignation de l'exploitation, les nom et prénoms du fermier entrant et la date de son entrée. S'il s'agit d'un bail à portion de fruits, il doit indiquer en outre la part proportionnelle de chaque partie.

Le texte manque de précision sur le cas fréquent d'un bail renouvelé avec le même fermier et aux mêmes conditions. Il semble plus prudent de faire une déclaration.

L. L.

AU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE PARIS

Le Concours général agricole de 1935, malgré la crise que traversent nos éleveurs et producteurs terriens, s'est montré digne des précédents concours, tant par le nombre des animaux et produits exposés, que par leur qualité, et ceci est tout à leur honneur. Souhaitons qu'ils soient récompensés de leurs efforts et de leur ténacité, en trouvant de nouveaux acquéreurs, en se créant de nouveaux débouchés, ces genres de manifestations constituant pour tous une excellente publicité.

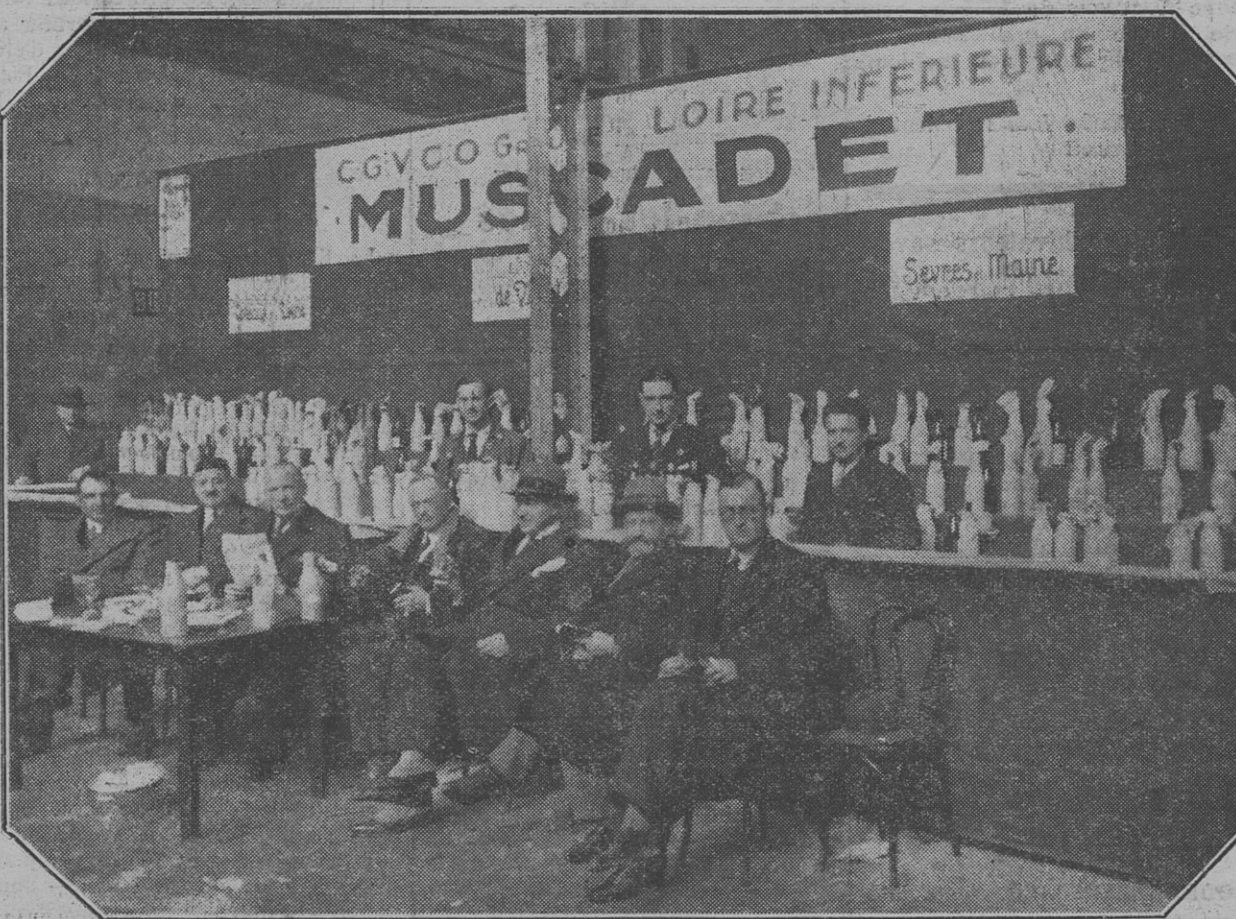
Aujourd'hui, plus que jamais, devant la concurrence générale — concurrence même de l'étranger — ne faut-il pas aller au-devant de l'acheteur et présenter une marchandise impeccable ? Produire des animaux de choix, bien sélectionnés ; rechercher en tout la qualité, associer à une belle présentation ; se faire connaître utilement de ceux

de la Seine-Inférieure. Le prix des taureaux de deux dents revint à « Fleurus », d'un élevage de la Manche. Dans les génisses de cette catégorie, les trois premiers prix revinrent à trois éleveurs du Calvados ; de même pour les quatre dents. Quant au championnat des femelles, il fut décerné, comme celui des mâles, à un éleveur de la Seine-Inférieure.

Chez les Mâles-Anjou, M. Auffrais, de Châteaubriant, présentait « Ipsa », un vieux taureau du poids énorme de 1.362 kilos ! Le prix de championnat des mâles fut remporté par « Joujou », à M. Louis Rezé, éleveur de la Sarthe, et celui des femelles, par « Gaffe », à M. Jules Leroyer, éleveur de la Mayenne. Signalons aussi le succès remporté par notre ami et adhérent M. Cerisier, éleveur à Soudan, lauréat de nombreux concours.

par nos producteurs : Coopérative de Nantes-Banlieue, diplôme de médaille d'argent grand module, pour son lait — Laiterie Coopérative de Blain, rappel de médaille d'or et diplôme de médaille d'argent grand module pour ses beurres — Laiterie de Campan, diplôme de médaille d'or — Laiteries coopératives de Fresnay et de Sion-les-Mines, diplômes de médaille de bronze — M. Jeanneau Joseph, à Vallée, diplôme de médaille d'argent — Fromagerie nouvelle du château de Saint-Julien-de-Concelles, diplôme de médaille d'argent, pour son port-salut.

Enfin, dans le hall des Vins, nous avons eu le plaisir de voir que notre stand des Vins de la Loire-Inférieure, groupés sous l'égide de la C. G. V. C. O., ne faisait pas figure de parent pauvre, à côté des autres grands groupements viticoles de France et d'Algérie — pourtant admi-



Un coin de notre Stand à Paris et le Jury après la dégustation

qui sont susceptibles de devenir clients : tels doivent être les buts vers lesquels nous devons tendre.

Il est regrettable que nos éleveurs de la Loire-Inférieure n'aient pas été, cette année encore, plus nombreux pour représenter notre beau département. Peut-être reculent-ils devant les frais assez élevés, inhérents à ce concours ? Ils auraient pourtant intérêt à y amener leurs meilleurs sujets.

L'Exposition comportait, comme les autres années, trois immenses pavillons : celui du bas, réservé aux bovins, au concours laitier et beurrier. Celui du milieu pour les porcs, les moutons et chiens bergers. Celui du haut pour les vaches, produits laitiers, semences et autres produits du sol.

Dans le pavillon des Bovins, autour des stalles disposées en longeur, permettant une jolie vue d'ensemble, nous avons pu admirer les plus beaux spécimens de nos principales races, parmi lesquelles les Normandes, Maine-Anjou, Flamandes, Hollandaises et Bretonnes étaient mieux représentées. Dans la section des « Animaux gras » les connaisseurs et simples promeneurs de la capitale s'extasiaient devant de superbes Maine-Anjou, Normands, ou d'énormes bœufs Charolais, lauréats du concours. Nombreux furent les bouchers qui firent l'acquisition de ces bêtes, au prix fort, profitant eux aussi de la réclame faite à leur nom : « Vende à M. X... boucher à tel endroit ».

Les éleveurs Normands présentent un choix magnifique de vieux taureaux, races et volonaires, qui embarrasseront sérieusement les membres du Jury pour le classement. Le championnat des mâles fut, par contre, décerné à un taureau de quatre dents appartenant à un éle-

veur de la Seine-Inférieure. Le pavillon des Porcs et Ovins groupait nos meilleures races porcines : Craonnais, Normands, Bayeux, Mélan, Yorkshire, Large-White, porcs blancs à nez court, Berkshire et croisements divers. Notre adhérent, M. Henri Leroyer, de Cossé-le-Vivien (Mayenne), a remporté le prix d'ensemble pour la race Craonnaise, et de nombreux prix pour mâles et femelles. Pour la race de Montbéliard, M. Jean Legrand, à Noyant (Maine-et-Loire), s'est vu décerner les principaux prix.

Du côté des moutons, on pouvait admirer nos principales races de l'Île de France, du Berry, du Poitou, du Cotentin, de l'Avranchin, ainsi que les races anglaises Southdown, Dishley et races corses à fourrure d'Arkanget, dont les agneaux faisaient l'admiration des visiteurs.

Le pavillon des Produits du Sol s'ouvrait, comme les années précédentes, par une imposante exposition de plantes, semences les plus variées et parterres richement fleuris de la Maison Vilmorin-Andrieu et autres pépiniéristes-horticulteurs de la région parisienne. Sur d'immenses panneaux s'élevaient en gerbes toutes les variétés de céréales, de plantes fourragères et textiles, puis les semences correspondant à chaque espèce. La nouvelle création de Vilmorin, le blé du « Bon Moulin », attirait spécialement l'attention de nombreux agriculteurs. Des peintures champêtres décoraient admirablement les panneaux de ce vaste hall, tandis que des parterres de primevères, de cinéraires étoilées, de jacinthes multicolores, se dégageaient un suave parfum, une odeur printanière, sous un soleil de saison.

Dans le hall des beurres et fromages, nous avons été heureux de relever les récompenses obtenues

ramblement agencés — mais, qu'il nous faut s'imposer à l'attention des dégustateurs. Le nom de « Muscadet » se lisait en grosses lettres sur une banderole de calicot. De même des pancartes désignaient les groupements participant au concours, ainsi que les appellations d'origine de nos grands crus : « Muscadet Sèvre et Maine », « Muscadet des Coteaux de la Loire ». On pouvait y lire aussi « Vins de Pays ». Les exposants furent assez nombreux. Nous publions plus loin la liste des lauréats et sommes heureux de les féliciter. Regrettons qu'il n'y ait pas davantage d'exposants de Gros-Plant — deux seulement, dont un était cassé.

Durant toute la semaine, des milliers de Parisiens et visiteurs, des quatre coins de la France, défilèrent devant notre Stand qui remporta un beau succès. Voilà une utile propagande pour le renom de notre Muscadet et autres vins du Pays, qui profitera, nous en sommes sûrs, à tous nos vignerons du Pays Nantais.

R. FAIVRE.

PROCHAINEMENT

nous commencerons la publication d'un nouveau et passionnant feuilleton :

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIES

Ce roman pourra être lu par tous nos lecteurs et charmantes lectrices.

Producteurs de Blé !

Faites vos Déclarations d'Emblavures et de Récoltes avant le 31 Mars

La loi du 21 décembre 1934 a fixé au 31 mars 1935 le terme de la période durant laquelle les producteurs de blé sont tenus de faire leurs déclarations d'emblavures et de récoltes.

Ces déclarations n'ont pas d'autre but que de fournir, par leur ensemble, une documentation précise qui seule permettra aux Pouvoirs Publics de prendre en toute connaissance de cause les mesures nécessaires pour assurer la défense du marché. Elles doivent donc être faites très loyalement au moment voulu, c'est-à-dire entre le 15 et le 31 mars, à la Mairie de chaque commune, par tous les producteurs : fermiers, métayers ou propriétaires exploitant directement. Tous renseignements utiles seront à ce sujet donnés aux intéressés dans les Mairies.

Il ne peut y avoir d'ailleurs que des avantages à se conformer à cette obligation légale, car :

1° Seuls pourront profiter des avantages de la loi les agriculteurs qui auront soumis des déclarations régulières et complètes.

2° Toute omission, volontaire ou non, entraînera pour son auteur, à partir du 1^{er} avril 1935, le retrait du bénéfice de l'exonération de la taxe de 4 francs, dite taxe à la production, accordée aux agriculteurs échangistes.

3° En cas de récoltes excédentaires, les blés pourront, dans l'avenir, être appelés à circuler avec un titre de mouvement et les agriculteurs qui n'auraient pas fait leurs déclarations régulières et complètes se trouveraient dans l'impossibilité de faire sortir le blé de leur exploitation, pour quelque cause que ce soit.

4° Tout agriculteur ayant omis de faire ses déclarations, ou ayant fait des déclarations incomplètes ou irrégulières, est passible d'une amende de 100 francs.

Ces formalités ne doivent pas être envisagées que du seul point de vue de l'intérêt individuel et des avantages particuliers que chaque déclarant peut en retirer, mais surtout en raison de l'étroite solidarité qui doit unir tous les producteurs de blé en présence des difficultés qu'ils rencontrent pour l'écoulement de leurs produits.



LE CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS s'est ouvert jeudi dernier dans l'immense enceinte du Grand Palais, sous la présidence du marquis de Juigné, président de la Société Hippique. Les épreuves dureront jusqu'au 11 avril. Ces manifestations sont dotées de 731.400 francs de prix et primes.

UN PRIX MINIMUM : M. Marcel Donon fera une démarche auprès du président du Conseil pour que le gouvernement envisage la mise en application de l'article 13 de la loi du 24 décembre sur le marché du blé, qui prévoit qu'un prix minimum pourra être rétabli par décret rendu en Conseil des ministres.

LES BAUX RURAUX : La Chambre a voté, lundi après-midi, le projet de révision des baux ruraux. Vingt-deux députés seulement assistaient à la séance. M. Dormann a réussi à faire supprimer à la loi du 8 avril 1933 la clause de résiliation. Cette nouvelle loi sera sans doute renvoyée encore par le Sénat.

A BLOIS s'est tenue, dimanche dernier, une grande manifestation du « Front Paysan ». Plus de 7.000 auditeurs acclamèrent M. Henri Dorgères, l'animateur des paysans de l'Ouest, candidat au siège vacant de député.

A FIGEAC, le 15 mars, plusieurs milliers d'agriculteurs se sont groupés pour protester contre les droits de place prohibitifs qui frappent les produits agricoles. Les paysans se rendirent en cortège à la sous-préfecture... mais les gendarmes se précipitèrent sur eux, les frappant à coups de crosse de fusil. Il y eut de nombreux blessés. L'émotion soulevée dans la région est considérable.

A SAINT-EMILION, plus de trois mille viticulteurs bordelais se sont groupés dimanche après-midi, pour la défense des vins à appellation d'origine et ont voté un ordre du jour réclamant des remèdes aux difficultés qui accablent la viticulture girondine.

La Revision des Baux

Un certain nombre de groupements nous mettent à l'heure actuelle cette question à l'ordre du jour et on parle de projets de lois, de propositions de toutes natures qui, nous le craignons, vont encore aboutir à des monstres législatifs.

El l'on entend dire qu'il faut en revenir aux loyers de 1914 majorés du coefficient 2,5 ou bien que les baux en nature doivent être maintenus transformés en baux en argent, etc., etc.

La question se complique surtout du fait du désordre provoqué par les lois sur les blés, sur les baux en nature.

Ces baux sont le plus souvent chiffrés en quintaux de blés, seulement l'on a spécifié le plus souvent pour leur cours de transformation celui du Marché officiel de la Bourse de Paris, marché à terme courant du mois. Or, depuis la loi de 1933, qui a fixé un prix minimum, il n'y a plus de cours officiels à ce marché.

Seul, le cours du disponible (blés libres), donné par les courtiers assermentés est rétabli depuis la dernière loi Flamin.

Mais tout le monde sait que dans la réalité les sommes réellement encaissées par les agriculteurs pour leurs blés dans le courant de 1934 sont loin d'être égales aux prix fixés par les lois, même dans le cas où les blés ont été stockés et reportés par les Coopératives, car celles-ci n'ont pu arriver à vendre qu'à des prix inférieurs au prix minimum et qu'elles ont dû, d'autre part, déduire leurs frais généraux.

D'autre part, il est bien évident

que tout le blé récolté n'a pas été vendu par l'intermédiaire des Coopératives et alors, dans ce cas, les ventes ont été faites à des cours que l'on a appelé les « cours gangsters », très inférieurs aux prix fixés par les lois successives.

Dans ces conditions, il est bien évident, et certains propriétaires l'ont fort bien compris, qu'il y a une base normale loyale à trouver pour aboutir à un accord.

Pour les baux à prix d'argent, les bases peuvent être trouvées de la même manière.

Ceci exposé, nous voudrions voir résoudre la question non pas comme nous l'avons dit, par un monstre législatif qui ne donnera satisfaction à personne, qui ne sera pas assez souple pour convenir aux situations très diverses de la culture française et qui donnera lieu encore à des procès longs et coûteux, mais, au contraire, par des Commissions d'arbitrage composées de propriétaires et de fermiers qui établiraient régionalement les bases normales et loyales dont nous avons parlé. Ainsi se substituerait à une discussion entre deux individus — le propriétaire et le locataire — une entente entre deux groupes qui sont liés l'un à l'autre et ont tout intérêt à s'entendre.

A notre sens, il serait désirable d'étendre de plus en plus la formule baux en nature, mais en l'étargissant.

Il n'est pas normal de prendre pour base uniquement le blé. Sans aller, comme cela est proposé par Rambaud, jusqu'aux indices agri-

coles, solution qui est cependant à examiner de près, nous considérons qu'en suivant les régions, il y a lieu d'entrevoir la possibilité de prendre au moins les cinq principaux produits de l'exploitation.

On dira qu'il n'y a pas de marchandises officielles pouvant servir de base ; ce sera justement le rôle des Commissions d'établir chaque année les cours moyens. Et ainsi, l'organisation professionnelle viendra, là aussi, remplacer l'Etat, la loi d'Etat.

Il est curieux de constater que ce sont souvent ceux qui craignent et repoussent avec juste raison l'étatisme qui sont le plus souvent réfractaires aux solutions d'arbitrages professionnels et qui, constamment, réclament l'intervention de l'Etat pour régler leurs affaires particulières.

Il est temps que cette méthode paresseuse cesse et nous serions désireux de voir les Chambres d'Agriculture et les Organisations professionnelles mettre à leur ordre du jour l'étude de la création de ces Commissions d'arbitrage, seules capables de régler professionnellement les rapports entre fermiers et propriétaires fonciers.

ENFIN, NOUS DORMONS BIEN !
Ni rats, ni souris dans la maison
VIRUS ROUGE a tout détruit
Pharm.-Drog. — Amp. 4.50 — OLIVIER, Avignon

Confédération Générale des Vignerons DU CENTRE ET DE L'OUEST

Réunion du Conseil

Le Conseil d'administration de la C.G.V.C.O. s'est réuni à Paris, le 13 mars, à l'occasion du Concours général agricole, sous la présidence de M. Jules Gautier.

Les départements de l'Allier, du Cher, de l'Indre-et-Loire, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, du Puy-de-Dôme, de la Sarthe et de la Vienne étaient représentés à cette réunion.

Le Conseil a approuvé les comptes de l'exercice 1934. Il a décidé de faire un très puissant appel aux viticulteurs du Centre et de l'Ouest pour qu'ils apportent à leurs associations les ressources indispensables à la défense de leurs intérêts.

Puis, le Conseil a examiné, en vue de l'Assemblée générale des délégués des Syndicats affiliés, qui se tiendra à Blois, les mesures à prendre pour obtenir une représentation de plus en plus active et fidèle des vignerons des diverses régions du Centre et de l'Ouest au sein de la Confédération.

Le Secrétaire général a donné connaissance de la correspondance et des démarches effectuées. Le Conseil a pris acte des résultats obtenus, grâce aux interventions de son Président, au sujet de l'application de la loi du 24 décembre 1934.

Il a approuvé, à l'unanimité, les déclarations faites à la Commission des Boissons par la délégation du Centre et de l'Ouest, présidée par M. Jules Gautier.

Le Conseil a décidé d'étudier, en vue de toutes éventualités, les projets qui tendent à apporter une solution aux problèmes du vin et de l'alcool. Ces projets seront examinés par la prochaine assemblée générale de la C.G.V.C.O.

Vins Tunisiens

La Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest a pris connaissance, avec stupeur, des prétentions formulées par la Tunisie, tendant à l'octroi de facilités nouvelles d'importation pour ses vins.

La Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest rappelle que :

1° Le régime déjà très libéral accordé à la Tunisie en 1928 a été encore très élargi au détriment de la viticulture métropolitaine, par la loi du 28 juillet 1933, fixant : un contingent annuel d'importation en franchise de 550.000 hectolitres ; un contingent supplémentaire de 500.000 hectolitres, payant un droit de douane de 44 francs par hecto.

2° Rien ne saurait justifier le moindre élargissement des contingents d'importation des vins tunisiens, mais qu'il y aurait lieu, au contraire, en l'état actuel de la situation viticole et du marché des vins français, de réduire sensiblement les importations des vins tunisiens.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'appréciez les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent... 8 fr.
les autres... 4 fr.
Plombages... 12 fr.
Dentier, la dent... 16 fr. 65

Exemple 2

Dentier 10 dents, 2 crochets... 203 fr. 15
Dentier complet, haut et bas... 490 fr. 50
Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Pour l'Assainissement du Marché de la Viande

LE PROGRAMME DE L'ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS

Dans sa réunion du 16 mars, l'Association générale des Producteurs de Viande a présenté l'adoption d'un programme pour remédier à la crise actuelle, faute de quoi l'assainissement du marché ne pourrait être réalisé. Ce programme comporte :

- 1° Suppression des entrées subsistantes de viandes et produits dérivés ;
- 2° Approvisionnement exclusif de l'armée et de la marine en viandes nationales ;
- 3° Obligation de transporter les viandes coloniales sous pavillon français ;
- 4° Réduction substantielle des prix de transport des animaux et notamment du gros bétail ;
- 5° Distribution de bons de viande aux chômeurs ; mesures d'ensemble de revalorisation du 5° quartier (œufs et suifs) ;
- 6° Réduction des droits et taxes et particulièrement de l'octroi sur les viandes qui, à Paris, atteignent 10 à 15 % de la valeur des viandes.

Concours des Vins et Eaux-de-Vie de la Loire-Inférieure

LE MERCREDI 10 AVRIL A LA FOIRE DE NANTES

Les Viticulteurs de la Loire-Inférieure et des communes limitrophes qui désirent participer à notre grand Concours des Vins et Eaux-de-Vie sont priés de se faire inscrire, avant le 6 avril, à M. R. FAIVRE, secrétaire de la C. G. V. C. O., 2, rue Scribe, à Nantes, en précisant la ou les catégories dans lesquelles ils doivent concourir :

MUSCADET
GROS-PLANT
PINOTS ET VINS ROUGES DE LA LOIRE
HYBRIDES

Récolte de 1934 seulement

Chaque concurrent devra fournir trois bouteilles, pour chacune des catégories. Chaque bouteille devra porter une étiquette collée, mentionnant le nom, l'adresse du propriétaire et le cépage.

Les viticulteurs devront faire parvenir leurs bouteilles, ainsi étiquetées, directement à l'adresse du Directeur de la Foire Commerciale, CHAMP DE MARS, A NANTES, en spécifiant : « Concours des Vins ».

Les bouteilles seront reçues à la Foire, uniquement LE SAMEDI 6 AVRIL et LE LUNDI 8 AVRIL. Tout envoi qui parviendra après cette date sera impitoyablement refusé.

Les exposants d'une même commune ont tout intérêt à grouper leurs envois.

La section EAUX-DE-VIE sera divisée en Eaux-de-Vie de Vin, de Marc et de Cidre, eaux-de-vie vieilles et de la dernière récolte, à raison d'un petit flacon-échantillon par catégorie.

Ce Concours est ouvert seulement aux vignerons-récoltants.

Des médailles ou diplômes seront décernés aux lauréats. Nul doute que ce Concours de 1935 ne remporte encore un gros succès et vienne récompenser nos meilleurs vignerons.

Que les retardataires se hâtent de se faire inscrire !

Les bons cultivateurs savent que l'engrais complet est préférable à l'engrais simple ; mais, de plus, que l'engrais complet obtenu par combinaison chimique est supérieur à celui du mélange. Aussi ils utilisent sur toutes leurs cultures le PHOSAMO.

MACHINES AGRICOLES

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :

	Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90	341 fr.	360 fr.
7 —	0°90	360 »	380 »
9 —	1°30	431 »	450 »
11 —	1°60	490 »	495 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

	Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90	370 fr.	390 fr.
7 —	0°90	390 »	410 »
9 —	1°30	460 »	480 »
11 —	1°60	525 »	525 »

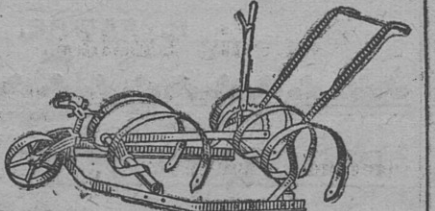
Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :



Nombre de dents

Largeur de travail	Poids	Prix avec mancherons sans roue
5	0.60	52 kil. 200 fr.
7	0.70	61 — 235 »
9	0.90	69 — 270 »
10	1.00	74 — 292 »
11	1.10	80 — 310 »
12	1.20	82 — 337 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.

— 3 roues : 35 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Concours du Meilleur Cidre de la Loire-Inférieure

LE MERCREDI 10 AVRIL A LA FOIRE DE NANTES

Ce Concours aura lieu le mercredi 10 Avril, à la Foire de Nantes, dans la matinée, à côté de notre Concours des Vins.

Il n'y a aucun droit d'inscription pour y participer. Seuls les cidres et poirés de la dernière récolte seront admis.

Comme pour le Concours des Vins, les concurrents devront envoyer deux bouteilles (ou litres) étiquetées avec leur nom et adresse, directement à la Foire de Nantes, place du Champ de Mars, « Concours des Cidres », LE SAMEDI 6 AVRIL et LE LUNDI 8 AVRIL seulement.

Prière de se faire inscrire dès maintenant à M. R. FAIVRE, Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, à Nantes.

La Vie Syndicale

Saint-Philbert-de-Grandlieu

Dimanche 24 mars, à 9 heures du matin, à Saint-Philbert, GRANDE REUNION DE DEFENSE VITICOLE.

Tous nos adhérents du canton sont priés d'y assister et d'y convier leurs amis.

Cette réunion aura lieu à la Salle paroissiale.

A midi aura lieu un déjeuner en commun, par souscription. Prière de se faire inscrire dès maintenant chez notre agent, M. Bossis, place de l'Eglise, à Saint-Philbert.

Société Mutuelle Agricole

Mardi 26 mars, à 14 h. 30, au siège de la Société, 2, rue Scribe, Nantes, ASSEMBLEE GENERALE annuelle.

Ordre du jour

Lecture et approbation des comptes pour l'exercice 1934. — Application de la loi sur les assurances sociales. — Fonctionnement de la Société ; situation morale et financière.

Sion-les-Mines

Dimanche 31 mars, à 9 h. 30 du matin, GRANDE REUNION DE DEFENSE AGRICOLE, à laquelle nous convions tous nos adhérents de Sion et communes voisines.

Le Président et le Vice-Président du Syndicat Central et de la Coopérative y prendront la parole.

Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la réunion.

ASSOCIATION GENERALE des PRODUCTEURS de BLÉ

Assemblée générale

L'A. G. P. B. a tenu, mercredi 13, son assemblée générale sous la présidence de M. Pointier.

Dans son allocution d'ouverture, vigoureusement applaudie, notre Président a rappelé qu'en prenant, l'an dernier, la conduite de notre Association, il s'attendait à recevoir des coups. Mais, jamais, il n'aurait pu penser que les attaques les plus injustes, les calomnies les plus éhontées, viendraient d'en haut, du Chef d'un Gouvernement de « Trêve » qui mène, sur le terrain économique, contre l'organisation professionnelle agricole la plus déloyale des luttes.

A ces attaques, les Producteurs de Blé, restant volontairement fermes et dignes, ont opposé la meilleure défense : leur loyauté et la vérité.

M. Pointier dit ensuite sa profonde reconnaissance pour tous les Groupements adhérents, pour toutes les Chambres d'Agriculture qui apportent à l'A. G. P. B. leur confiance et leur appui. Sa gratitude a été tout spécialement à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, à la Confédération Nationale des Associations Agricoles et à leurs éminents présidents : MM. Joseph Faure et Jules Gautier. Au milieu des pires attaques, ils ont soutenu l'A. G. P. B. de leur sympathie et de toute l'autorité des forces agricoles qu'ils représentent.

Soulignant les fautes de la dernière loi sur le blé, notre Président rappelle l'attitude ferme de l'A. G. P. B. après que sa collaboration ait été brutalement écartée par le Chef du Gouvernement. L'échec de cette loi était inévitable ; que ses auteurs ne cherchent pas aujourd'hui à en rejeter la responsabilité sur ceux qui avaient prédit cet échec. Qu'ils ne cherchent pas à tromper l'opinion en accusant les Groupements professionnels de critiquer seulement sans apporter de plan constructif. Les propositions pour l'assainissement du marché par les professionnels intéressés, soumises en juin dernier au Gouvernement, après des mois d'études, ont été repoussées par les Pouvoirs publics. Ils en portent toute la responsabilité.

RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 1934

Le Secrétaire général a présenté ensuite le rapport moral sur l'activité de l'Association en 1934.

1° Pendant la première moitié de l'année 1934 c'est une succession d'efforts désespérés pour essayer de faire appliquer la loi ; ces efforts restent à peu près vains car toutes les suggestions de l'A. G. P. B. sont écartées ou déformées par un Ministre de l'Agriculture qui n'a ni la volonté, ni l'autorité nécessaires, et joue la mauvaise récolte de 1934 dans l'espoir que les choses s'arrangeront toutes seules : Proposition de contrôle interprofessionnel centralisé ; — réclamations multipliées pour que le stockage coopératif et le report coopératif soient organisés sur des bases saines, à l'abri d'un contrôle impitoyable ; — organisation interprofessionnelle d'un contrôle de blutage et de l'élimination des farines basses ; — pour limiter et contrôler les exonérations, etc.

Sur toute la ligne nous n'avons pas été suivis ; le désordre du marché et les fraudes n'ont cessé d'accroître. On n'a pas le droit d'en rejeter la responsabilité sur les groupements agricoles.

2° Persuadée que la politique du Blé, basée sur des lois mal étudiées, était en porte à faux, l'A. G. P. B. prépare, comme suite à son assemblée générale de mars 1934, un projet précis de sacrifice des excédents à la charge des professionnels.

Ce projet, ainsi qu'une série de mesures positives, sont étudiées d'avril à juin 1934, dans une Conférence interprofessionnelle présidée par MM. Henri Garnier, président de l'Assemblée des Chambres de Commerce, et Joseph Faure, président de l'Assemblée des Chambres d'Agriculture.

Le tout est soumis au Gouvernement, aucun compte n'en est tenu.

3° La loi de juillet 1934, solution paresseuse, se contente de renouveler le prix minimum, mais ne s'attaque pas vraiment au seul problème essentiel, celui de l'assainissement, elle n'organise pas, comme le demandaient les professionnels intéressés, le contrôle indispensable pour que jouent les mesures de résorption toujours prévues depuis des mois, mais jamais sérieusement appliquées.

De l'échec une fois de plus inévitable, les groupements agricoles ne peuvent pas être rendus responsables.

L'A. G. P. B. multiplie ses efforts pour essayer quand même de tirer parti de la loi. Son action énergique organise le contrôle de la liquidation du report. Des résultats tangibles sont acquis sur ce point. Un grand effort efficace est déployé également pour l'exportation. Quatre millions de quintaux sont sortis pendant les quatre premiers mois de la campagne.

Cependant, grâce au manque de contrôle et grâce à la multiplication

PALMARÈS des VINS de la Loire-Inférieure au Concours Agricole de Paris

VINS ROUGES

1^{er} Groupe. — Diplôme de médaille de bronze : M. Bachelier J.-B., Bouaye.

2^e Groupe. — Ancenis et région. — Diplôme de médaille de bronze : M. Guindon, Saint-Gervais.

VINS BLANCS

1^{er} Groupe. — MUSCADETS GRANDS CRUS SEVRE ET MAINE. Diplôme de médaille d'or : M. Bretonnière, La Haie-Fouassière ; M. Caillé A., Monnières ; M. Chénouard P., Gorges ; M. Letord J., Monnières ; M. Ganichaud J., Mouzillon ; M. Guilbaud M., Mouzillon ; M. Guérin-Sautejean, Vallet.

Diplôme de médaille d'argent grand module : M. Boucher L., La Haie-Fouassière ; M. Coulon J., La Haie-Fouassière ; M. Chénouard-Huel, Vallet ; Mme Verlynde A.-M., Nantes.

Diplôme de médaille d'argent : M. Chénouard-Merlant P., Vallet ; M. Delhommeau J., La Haie-Fouassière ; M. Fleurance B., La Chapelle-Henlin ; M. Poirion, Monnières ; M. De Fontaine J., Le Pallet.

Diplôme de médaille de bronze : M. Poirion L., Monnières ; M. Guilbaud E., Vallet.

2^e Groupe. — Vins blancs de pays. — Diplôme de médaille d'argent : M. H. Bonneau, La Chapelle-Henlin ; M. Sommejac F., Oudon.

Diplôme de médaille de bronze : M. Morille P., Le Loroux-Bottereau.

3^e Groupe. — MUSCADETS COTEAUX DE LA LOIRE. — Diplôme de médaille d'or : M. Toublanc E., Saint-Gervais.

Diplôme de médaille d'argent grand module : M. Chauvin H., Ancenis.

Diplôme de médaille d'argent : M. A. Bourdeau, Saint-Gervais ; Mme Godefroy, Vve Henri, Champcoceaux ; M. Hodé L., Saint-Herblon ; M. Mercier P., Liré.

Diplôme de médaille de bronze : M. Bourdeau A., Saint-Gervais ; M. Perrault Jacques, Ancenis.

4^e Groupe. — Gros-plants Pineau. — Diplôme de médaille d'or : M. Guindon S., Saint-Gervais.

Chemins de Fer de l'Etat

VOICI LA SAISON DES CHOIX POMMES DE BRETAGNE

Depuis le 1^{er} mars 1935, les prix de transport en grande vitesse sont réduits de 40 % sous condition d'un parcours de 250 km, ou payant pour cette distance.

Comme les années antérieures, les Chemins de fer de l'Etat assurent les transports dans des conditions de rapidité et de régularité exceptionnelles.

Pour tous renseignements complémentaires, consultez les Services de l'Inspection Commerciale des Chemins de fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, Paris.

Delivrance de billets à prix réduits à l'occasion des Fêtes du Triduum qui se dérouleront à Lourdes du 25 au 28 avril 1935

Les Grands Réseaux viennent de décider ce qui suit :

— Une réduction de 50 % sera accordée à tous les voyageurs individuels dans les trains du service.

— Une réduction de 60 % dans les trains spéciaux spécialement mis en marche à l'occasion des fêtes susvisées. Les billets seront valables du 20 au 29 avril 1935.

Point de résultat incertain Avec les Engrais St-Gobain.

Avis aux Planteurs de Tabac

Instructions relatives aux Semis de Tabac

Préparation des semis. — Choisir un emplacement bien abrité, et sans ombrage. Etablir, si l'on veut, une petite couche mi-chaude. On mettra sur la couche un terreau riche, d'une épaisseur de 12 à 15 cm. environ, préparé pendant l'hiver, bien meuble, exempt de mottes et de pierres. On pourra poser les châssis quelques jours avant les semences, pour réchauffer la terre.

Semences. — Semer vers le 25 mars à raison d'un demi-dé à coude de graine par mètre carré. La quantité de graine semée peut être utilisée dans une surface correspondant à un mètre carré de semis par arc de tabac à planter. Cette surface peut être réduite, mais dans ce cas il faudrait envisager la constitution de pépinière (picotés) avec les plants les plus avancés, dès que ces plants pourront être repiqués. Ne pas enterrer les graines, les répandre sur une surface bien unie au râteau et battre légèrement le terrain. Pour éviter que les graines ne lèvent en paquet, les mélanger dans un récipient avec du sable.

Arroser souvent, tous les jours si le temps est beau, et peu à chaque fois, avec de l'eau dégraissée au soleil, on peut au besoin mettre une casserole d'eau chaude dans un arrosoir pour essayer quand même de tirer parti de la loi. Son action énergique organise le contrôle de la liquidation du report. Des résultats tangibles sont acquis sur ce point. Un grand effort efficace est déployé également pour l'exportation. Quatre millions de quintaux sont sortis pendant les quatre premiers mois de la campagne.

Cependant, grâce au manque de contrôle et grâce à la multiplication

le sarclage est fait et arrosé ensuite. A cet effet, il sera utile d'avoir une réserve de terreau à l'abri. Donner de l'air pour éviter les insulations, acclimater le plant petit à petit, de manière à avoir des sujets rustiques. Eclaircir les endroits où le plant est trop dense. Se servir des produits de l'éclaircissage pour constituer une pépinière ou les remettre à des planteurs manquant de plant.

Chasse aux insectes. — Des sulfatages de bouillie cuprique à 1 % éloigneront la plupart des insectes. On peut opérer dès que le plant a quatre feuilles, en diminuant un peu la dose au début ; elle pourra être augmentée par la suite jusqu'à 3 % sulfate et chaux. Cette pratique a en outre l'avantage de rendre le plant rustique. En ce qui concerne les courtilières, on emploiera le phosphore de zinc.

Prélèvements. — Conduire le plant de manière à commencer la transplantation vers le 20 mai au plus tôt. Choisir des sujets trapus, bien enracinés ; un bon arrosage effectué avant les prélèvements aura l'avantage de permettre l'arrachage des sujets avec de la motte. Les prélèvements ne devront, autant que possible, être faits que le matin avant la chaleur du jour. Le plant est mis au frais dans une cave, la transplantation étant faite dans la soirée, lorsque le soleil est moins ardent. Il y a tout intérêt à disposer d'une grande quantité de plant à la fois pour effectuer la transplantation dans le plus bref délai possible.

NOTA. — Il est rappelé aux planteurs que tous les semis doivent être détruits à la fin juin et qu'il n'est toléré aucun plant de tabac dans les jardins après le 1^{er} juillet.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 18 Mars 1935

ANIMAUX	Achat	Vente	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.527	2.450	5 60	4 50	3 40	6 40	3 35	2 47	1 70	3 95
Vaches.....	1.670	1.580	5 40	4 10	3 10	6 70	3 25	2 30	1 55	4 28
Taureaux.....	410	400	3 90	3 30	2 90	4 30	2 35	1 80	1 45	2 65
Veaux.....	2.145	2.000	8 60	7 30	6 00	10 10	5 15	4 15	3 30	6 05
Moutons.....	11.793	11.500	14 80	10 90	9 10	15 70	7 40	5 02	4 00	7 90
Porcs.....	1.951	1.951	5 58	5 14	3 28	6 28	3 90	3 60	2 30	4 40

Du Jeudi 21 Mars 1935

ANIMAUX	Achat	Vente	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.247	1.150	5 60	4 50	3 40	6 40	3 35	2 47	1 70	3 95
Vaches.....	831	780	5 40	4 10	3 10	6 70	3 25	2 25	1 55	4 28
Taureaux.....	320	305	3 90	3 30	2 90	4 30	2 35	1 80	1 45	2 65
Veaux.....	4.527	4.430	8 80	7 50	6 30	10 20	5 28	4 27	3 45	6 05
Moutons.....	6.317	6.200	14 70	10 60	8 80	15 70	7 35	4 98	3 87	7 85
Porcs.....	1.626	1.626	5 58	5 00	3 28	6 28	3 90	3 50	2 30	4 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4.007. — Maine-et-Loire, 185; Sarthe, 70; Mayenne, 175; Loire-Inférieure, 90; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 155; Vienne, 540; Vendée, 195.

MOUTONS : 11.793. — Vienne, 151; Afrique, 200; étrangers, 1.090.

VEAUX : 2.145. — Maine-et-Loire, 95; Sarthe, 330; Loire-Inférieure, 20; Indre-et-Loire, 70; Deux-Sèvres, 25; Vienne, 10; Vendée, 20.

PORES : 1.951. — Maine-et-Loire, 310; Sarthe, 135; Loire-Inférieure, 143; Indre-et-Loire, 170; Deux-Sèvres, 50.

Concours Régional d'Ovins et de Porcins reproducteurs

Organisé par la Foire-Exposition de Nantes, avec l'aide technique de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, à Nantes, le mardi 9 avril 1935, au Champ de Mars, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, sous le patronage de l'Union Ovine de France, l'Union Nationale des Eleveurs de Porcs, la Foire Commerciale de Nantes et le Crédit Agricole Mutuel de la Loire-Inférieure.

ORDRE DES OPERATIONS

Tous les animaux devront être installés à 9 heures au plus tard. Ils pourront être amenés à partir du lundi 8 avril, à 17 h. 30.

9 h. 30 : Classement par les jurys. Après-midi : Exposition générale; distribution des récompenses. Les animaux pourront être enlevés à partir de 18 heures.

PROGRAMME

OVINS

Les prix à décerner sont ainsi répartis :

Race Southdown. — Mâles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr. — Femelles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr.

Race Dishley. — Mâles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr. — Femelles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr.

Races diverses. — Mâles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr. — Femelles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr.

Prix de troupeaux. — Réservés aux troupeaux comprenant au moins un mâle et deux femelles de même race et même étable : 1er prix, 300 fr.; 2e prix, 200 fr.; 3e prix, 150 fr.; 4e prix, 100 fr.; 5e prix, 50 fr.

PORCINS

Race Yorkshire. — Mâles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr. — Femelles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr.

Race Craonnaise. — Mâles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr. — Femelles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr.

Races diverses. — Mâles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr. — Femelles : 1er prix, 150 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr.

Prix pour truies suitées. — Réservés aux femelles accompagnées de deux petits au moins : 1er prix, 200 fr.; 2e prix, 100 fr.; 3e prix, 50 fr.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'entrée des enclos réservés à l'examen des animaux par le jury n'est autorisée qu'à la personne qui présente les animaux.

La Commission aura la faculté de reporter d'une section sur l'autre les prix qui n'auraient pas été mérités ou attribués et même d'employer les fonds ainsi disponibles à majorer les prix attribués à des animaux jugés absolument remarquables et à créer des prix supplémentaires.

An cas où la totalité des prix affectés à une race insuffisamment représentée ne serait pas attribuée, les fonds ainsi disponibles pourraient être reportés sur les autres races. Les décisions du jury sont sans appel.

Tous les animaux admis à concourir recevront un numéro d'ordre. Mesures sanitaires. — Les exposants devront, sous peine de non admission, présenter à l'entrée au concours un « certificat de santé » délivré par un « vétérinaire sanitaire » attestant qu'au moment du départ les animaux exposés étaient sains et que depuis deux mois à la date du concours, il n'a été signalé aucun cas de maladie contagieuse et notamment de fièvre aphteuse dans un rayon de deux kilomètres de l'endroit d'où ils viennent.

Les certificats présentés ne devront pas, sous peine de refus, être antérieurs au 1^{er} avril 1935.

Il est rappelé aux exposants qu'aux termes de la législation en vigueur, ils sont responsables des dommages causés par la présentation d'animaux malades.

Transport. — Les Compagnies de chemins de fer de l'Etat et du P. O. accordent une réduction de 50 % sur le transport des animaux exposés au concours, à la condition que les exposants fassent la demande de cette bonification en faisant leur déclaration d'expédition et qu'ils paient le tarif entier à l'aller. Le retour est accordé gratuitement. Pour obtenir cette gratuité, faire timbrer la feuille d'expédition au Commissariat du Concours.

Octroi. — Les exposants recevront une « Carte d'Exposant », qu'ils devront montrer au bureau de l'octroi à leur entrée à Nantes. Ces cartes sont rigoureusement personnelles.

Nourriture et litière des animaux. — La nourriture incombe aux exposants qui trouveront à acheter dans l'enceinte du concours : fourrage, paille, aliments divers.

Il sera fourni gratuitement pour la litière une botte de paille par animal exposé.

Avis. — Pour obtenir tous autres renseignements et programmes, s'adresser à M. Savelli, commissaire du Concours, à la Chambre d'Agriculture, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, auquel les demandes d'admission devront parvenir le 25 mars, dernier délai. Toute demande postérieure à cette date sera déclarée non avenue.

Le Président de la Société d'Agriculture, Joseph de CAMBRIAN.

Le Commissaire du Concours, Horace SAVELLI.

Comment établir une ration équilibrée

Les aliments, infiniment nombreux en apparence, peuvent se réduire à quatre grandes catégories : les matières azotées, les matières grasses, les hydrocarbures et les sels minéraux.

Les matières azotées sont des aliments plastiques qui servent à la construction du corps au moment de la croissance, et à son entretien. Rien de plus naturel, puisque la viande est constituée essentiellement par l'azote.

Les hydrates de carbone ne contiennent pas d'azote. Ils sont brûlés dans les muscles et donnent de l'énergie. C'est pourquoi on les appelle les aliments dynamogènes.

Les corps gras sont très riches en carbone et ne renferment pas d'azote. Ils remplissent le même rôle que les hydrates de carbone.

Les sels minéraux servent surtout à la constitution du squelette.

Pour alimenter convenablement les animaux, il faut leur donner une ration équilibrée qui contienne, en proportion déterminée, tous les éléments que nous venons d'énumérer.

Les produits généralement récoltés sur la ferme étant tous pauvres en matières azotées, l'éleveur se trouve dans l'obligation de se procurer un aliment complémentaire.

Parmi ceux qui sont offerts sur le marché, lequel faut-il choisir ? — Le riz ? — Riche en hydrate de carbone, pauvre en azote, sa composition moyenne est la suivante : 78 % de matières hydrocarbonées, 6,7 % de matières azotées, et, seulement, 0,4 % de matières grasses.

Le blé ? — Mieux équilibré que le riz (69 % d'hydrocarbures, 12,1 % de matières azotées), il ne contient, pourtant, que 1,9 % de matières grasses.

Par contre, le tourteau d'arachide est à recommander pleinement. Il est très riche en azote. Sa composition moyenne est : 44,05 % de matières azotées, 7,2 % de matières grasses et 23,8 % d'hydrocarbures.

Grâce à la présence des graisses qui facilitent la complète assimilation de l'azote, le tourteau d'arachide est l'aliment complémentaire azoté le plus intéressant.

En l'utilisant convenablement, l'éleveur sera toujours satisfait des résultats.

Confédération Générale des Producteurs de Lait

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 14 MARS 1935

L'assemblée générale de la Confédération générale des Producteurs de Lait s'est tenue le 14 mars, salle des Ingénieurs civils, sous la présidence de M. Robineau, président, assisté des membres du bureau.

Quatre cents délégués des Associations de toutes les régions y assistaient.

L'assemblée, après avoir voté à l'unanimité les rapports moral et financier, et procédé par acclamations à la réélection du Conseil d'administration, a constaté la situation tragique de la production laitière et la crise qui menace de tourner au désastre au cours des prochains mois, menaçant l'existence familiale même de milliers de cultivateurs.

En présence de cette situation et après avoir constaté la carence des Pouvoirs Publics depuis un an, demande à l'unanimité la suspension des importations de produits laitiers étrangers en attendant la dénonciation de l'accord franco-suisse qui directement ou par ses conséquences permet encore l'entrée en France de 550.000 litres de lait par jour sous forme de fromage ou de lait concentré.

L'assemblée a ensuite procédé à un examen complet du projet de loi gouvernemental sur la production laitière. A l'unanimité elle a décidé que ce projet ne pouvait être accepté par la production qu'à une triple condition :

1^{re} Contrôle syndical de l'hygiène du lait;

2^e Contrôle des ateliers de pasteurisation sous la même forme que le contrôle des producteurs;

3^e Etablissement des ressources nécessaires à l'assainissement du marché et à l'élimination de la surproduction, grâce au relèvement des droits de douane sur les graisses oléagineuses, base d'une politique de matières grasses réalisant l'accord dans la prospérité future des productions coloniales, résinières et métropolitaines de la viande et du lait.



Superphosphate de chaux
engrais de base

Pour tous renseignements techniques et pratiques, s'adresser au Comité de vulgarisation du Superphosphate, 6, rue d'Angoulême, PARIS-10.

Les Producteurs de Lait

Nous avons le plaisir d'informer les producteurs de lait de la région que tous les adhérents (groupes ou individuels) de notre Fédération Régionale de l'Ouest recevront gratuitement désormais le Bulletin de la Confédération générale des Producteurs de Lait et de la Fédération des Coopératives Laitières, qui paraît chaque mois.

Notre Fédération Régionale prend à sa charge le montant de ces abonnements et est heureuse de l'offrir à ses adhérents.

« Nous profitons de cette note pour féliciter chaleureusement les producteurs et groupements de notre région qui ont obtenu au Concours général de Paris des distinctions méritées : Laiterie Coopérative de Nantes-Banlieue; M. Joseph Janneau, à Vallet; Laiteries Coopératives de Blain, de Campon et de Fresnay-en-Retz. A tous, nos compliments et nos encouragements sincères. »

P. LE QUEN,

Président de la Fédération Régionale des Groupements producteurs et des Producteurs de Lait de l'Ouest.

Sur pommes de terre, vignes, etc., l'engrais qui vous donnera des résultats c'est l'engrais complet PHOSAMO, entièrement obtenu par combinaison chimique. PHOSAMO procure qualité et quantité avec le minimum de dépenses.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 25 mars. — Nozay, Pornic.

Mardi 26. — Arthon-en-Retz, Saint-André-des-Eaux, Vallet, Varades.

Mercredi 27. — Pont-Saint-Martin, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 28. — Ancenis, Couëron, Plessé.

Samedi 30. — Rezé.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

114. — VIGNOBLES et PEPI-NIÈRES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8916, 11803; Coudrec 13; Bertille-Seyve 2846; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Ferrer, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

146. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Grefons sélectionnés. Hybrides n° 4986, blanc; 4643 roi des Noirs; 5455 rouge; Baco rouge n° 1; Baco blanc 22 A; Bertille-Seyve 450; Noah et Othello. — S'inscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1935, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Meneux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer. 36 ans d'expérience en plants de vigne.

153. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire) offrent PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Groslot, Pinot, Colombard, etc.; plants extra et hybrides racinés et greffés 4986, 4643, 5409, 6468, 7053, Baco, Bertille-Seyve, Othello, etc., à de bonnes conditions.

10-Pommiers, figes 2 mètres, 10 à 12 cm. de tour, 120 fr.; 8 à 10 cm. de tour, 90 fr. Poiriers basse tige variés, 40 fr. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

160. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse Hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert-Morice, à Sainte-Luce (Loire-Inférieure).

9. — Les Pépinières « Perrault-Leclerc et Clémot », Montevault (Maine-et-Loire) offrent tous PLANTS DE VIGNE, greffés et directs. Prix-courant sur demande. Authenticité garantie. Maison de confiance, la plus ancienne de la région (fondée en 1816).

31. — A vendre CAMION de jardinier, état neuf. S'adresser au Syndicat.

34. — A louer une BORDERIE de 3 hectares 1/2, terre et vignes, avec facilité d'agrandissement, en très bon état. Située commune de Vallet. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

35. — A louer pour la Toussaint prochaine, à prix d'argent ou à moitié fruits, FERME de 20 hectares, située commune de Bourgneuf-en-Retz. S'adresser à M. Norbert Benjamine, au Bourg, Bourgneuf-en-Retz.

36. — A louer, pour le 1^{er} novembre 1935, une MAISON D'HABITATION et dépendances, environ un hectare de terre labourable, dont 7 ares en vigne et 43 ares de bon jardin, le tout d'un seul tenant. Je vendrais moteur et tout le matériel d'arrosage. S'adresser chez M. J. Hardy, à la Croix-de-Mission, Saint-Gerçon, par Ancenis (Loire-Inférieure).

37. — Plantez les vignes autorisées, donnant en abondance du vin de bonne qualité; BOUTURES et TRES BEAUX RACINÉS. En rouge : Seibel 4649 et 5455; Baco 1. En blanc : Seibel 4986 et 4995; Baco 22 A. Bas prix; authenticité garantie. H. Corneteau, propriétaire à Bellefontaine, Paulx (Loire-Inf.).

DEMANDES

40. — VEUVE 30 ans (fils 5 et 3 ans), désire place basse-cour, vacherie ou jardinière. Excellentes références. S'adresser au Syndicat.

P.-O. - Midi

A l'occasion des Fêtes de la Mi-Carême, qui auront lieu à Nantes le 28 mars prochain, le train 5872-9320 assurera le service des voyageurs (3^e classe) entre Savenay et Nantes. Savenay, dép. 11 h. 52; Cordemais, 12 h. 13; Saint-Etienne-de-Montluc, 12 h. 31; Couëron, 12 h. 45; La Basse-Indre, 12 h. 53; Chantenay, arr. 13 h. 03; La Bourse, arr. 13 h. 16; Nantes, arr. 13 h. 23.

A l'occasion de la Foire Commerciale de Nantes les mesures suivantes seront prises les samedi 6 et 13 avril, ainsi que les dimanche 7 et 14 avril, pour faciliter le mouvement des voyageurs : Ligne d'Angers. — Le train express 197 s'arrêtera exceptionnellement à Ingrandes-sur-Loire, où il passe à 8 h. 03, pour y prendre les voyageurs. Ligne de Savenay. — Le train 5872-9320 assurera le service des voyageurs (3^e cl.) entre Cordemais et Nantes; Cordemais, départ 12 h. 13; Saint-Etienne-de-Montluc, 12 h. 31; Couëron, 12 h. 45; Basse-Indre, 12 h. 53; Chantenay, arr. 13 h. 03; La Bourse, arr. 13 h. 16; Nantes, arr. 13 h. 23.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves..... 45 »
Riz Saigon n° 1..... très variable
Brisesures de Riz..... 62 »
Issues de Riz..... 50 »
Farine de Manioc..... 53 »
Farine « Le Titan » pour porcs et boyins, les 100 kil. départ..... 68 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante..... 70 »
qualité extra-blanche..... 75 »
Farine « Kystett »..... 165 »
Farine lactée T. T..... 175 »
Mais pour volailles..... au cours
Tourteau amélioré Chepteline 79 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provénde « Sucralf » N° 1... 67 »
— « Sucralf » N° 2... 65 »

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait 1 :
cordon vert..... logé 75 »
cordon rouge..... logé 88 »
Optima veaux d'élevage :
cordon vert..... logé 75 »
cordon rouge..... logé 88 »
Optima engraissement :
pour bœufs..... logé 84 »
arine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »
Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé, logé 80 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine, tourte) logé 84 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 80 »
Optima pour porcelets et truies..... 100 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provéndeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments mélassés

Mélassé Say..... 69 »
Son mélassé Say..... 66 »
Paille mélassée Say, 50 %... 60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 140 »
Granulé condensé..... 105 »
Grande Pondeuse..... 110 »
Farine de viande..... 140 »
Poudre d'os vertes..... 90 »
Coquilles huitres broyées... 60 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses..... 107 »
N° 2 pour sujets en croissance..... 113 »
N° 2 bis, pour poussins..... 113 »
N° 2 ter, pour poussins..... 115 »
N° 3, pour poules en mue..... 115 »
Coquilles d'huîtres, non log. 61 »
Boulettes « LAPOX », non log. 95 »
Farine de viande, non logée. 165 »
par 50 kilos, majoration; toiles facturées 250 non reprises.

L'Intensator

Engrais spécial

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 36 »
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 3 % potasse chl..... 41 »

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais phosphatés

Superphosphate

(Acide phosphorique soluble eau) et citrate d'ammoniaque)
14 % 16 % 18 %
24 75 27 25 29 75

Phosphates naturels (Acide phosphorique insoluble)
26 % 29,5 % 33 %
17 50 21 » 25 75

Scories Thomas (Acide phosphorique insoluble)
14 % 16 % 18 %
23 10 25 40 27 70

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais azotés

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

— Bravo ! m'écriai-je. Voilà une bonne idée ! Le temps de mettre un chapeau, des gants, et je suis à vous.

Puis, m'engageant vers la salle à manger, je prévis rapidement la servante.

— Inutile de servir, Félicie. Nous ne déjeunerons pas ici.

— Ah, bon ! Et moi qui ai pr' jé un p'tit chaud comme entrée.

— Mangez-le, ma bonne... partagez tout le repas entre les domestiques. Vous leur direz que c'est en l'honneur du retour de leur maître... Mon père est enfin revenu, que chacun se réjouisse !

Le visage de la vieille bonne se décolora :

— Monsieur... monsieur est de retour.

— Oui, mon père est ici et ma mère est déjà auprès de lui.

Je la vis lever les bras, il me sembla qu'elle jetait une invocation au ciel.

— Jésus, Maria...

Mais je n'en entendis pas davantage. Rejoignant monsieur de Rouvalois, je la laissai plongée dans sa stupeur.

En route, notre auto croisa la voiture vide de ma mère. Et monsieur de Rouvalois me le fit remarquer :

— Vous voyez que mes prévisions étaient justes : madame de Borel est restée auprès de votre père.

Un sourire radieux illumina mon visage. Pourtant, une humidité voilait mes yeux.

— Pauvre mère, après quinze ans de larmes et de regrets, comme elle doit être heureuse, aujourd'hui !

Mon fiancé — car désormais je ne donnerai pas un autre nom au marquis — mon fiancé me serra la main affectueusement.

— Les larmes sont finies... passés aussi les mauvais jours. Pour tous, à présent, la vie doit avoir des sourires.

— Oui, confirmai-je avec ferveur. Nous allons être heureux tous les quatre.

A peine l'automobile s'arrêta-t-elle devant le perron de la Châtaigneraie, qu'un homme apparut au haut des marches, venant vers moi.

Il était grand et mince. Il avait l'allure de monsieur Spinder mais n'en portait pas les grands favoris roux ni les grosses lunettes noires.

Interdit, le cœur battant, je m'étais arrêté, n'osant pas prononcer le mot qui me montait aux lèvres.

Mais il me tendit les bras.

— Ma Solange...

C'était la voix de James Spinder, mais ce n'était plus lui ! Rayonnante métamorphose, c'était mon père, tel qu'il était naturellement et pour la première fois, vraiment, je le voyais.

A son ardent appel, ma voix avait répondu avec non moins d'amour :

— Mon père !

Deux bras m'avaient saisi, je me sentis serrée passionnément contre une poitrine d'homme et couverte de baisers.

— Ma fille ! mon enfant chérie !...

Oh, l'ineffable tendresse que contenaient ces mots magiques !...

Et à cette divine musique dont mes oreilles étaient déshabituées, mon cœur répondait par des mots aussi puissants :

— Mon père ! mon père est là !

7 Août. — Je n'écirai plus guère à présent, sur ce petit cahier. Les gens heureux n'ont pas d'histoire, dit le proverbe, et effectivement, je ne saurais, aujourd'hui, raconter les menus faits de mon existence sans répéter à chaque ligne, cette phrase qui résume toute ma vie maintenant :

— Je suis heureuse ! Je suis heureuse !

Dans quelques semaines je serai mariée, et si l'ère, si divinement heureuse d'être pour la vie la compagne de mon iconu, de celui qui, ne me connaissant pas, m'a sauvée la vie, la-bas, sur la route...

Nous demeurerons à la Châtaigneraie tous ensemble. Le château est assez grand pour abriter à la fois le bonheur de mes parents et le nôtre. Mon père et mon fiancé en ont décidé ainsi et j'ai accepté cet arrangement avec d'autant plus de joie qu'il me permettrait, chaque jour, de voir mon père et, malgré mon mariage, de jouir longtemps encore du bonheur de l'avoir retrouvé.

Le père de Maurice, le général de Rouvalois, viendra se réfugier auprès de nous pour jouir un peu de notre tendresse et de notre jeunesse. Il est veuf et n'a pas besoin d'une trop grande habitation, il se contentera donc des Tourelles, comme logis, malgré sa belle fortune. La propriété de ma mère étant située sur la route des Orties, le colonel Chaumont en venant nous voir, pourra donc à loisir s'arrêter chez son vieux camarade pour parler avec lui des « anciens ».

Je ne terminerai pas cet exposé de l'avenir qui m'attend, sans parler de mes humbles amis.

Je n'ai pas voulu que Bernard s'absente longtemps de venir à la Châtaigneraie et le surlendemain même qu'il avait pris la

décision de ne plus y paraître, je suis allée le trouver dans sa petite bicoque du bord du bois.

— Vous me manquez, Bernard. Je ne saurais plus aller à cheval, si vous n'étiez pas là, à mes côtés, pour me mettre en selle.

Le brave garçon tremblait en m'écoulant et je vis des larmes lui monter aux yeux.

— Ah, mademoiselle Solange, si vous saviez combien j'avais de la peine en songeant que vous étiez, fâchée contre moi... Jamais, je n'aurais pensé que cela pouvait m'en faire tant ! Je croyais que j'aurais monsieur Frédéric par-dessus tout ; eh bien, je me suis aperçu que pour vous, c'était quasiment pareil... Lui ? vous ? ma foi, je serais incapable de choisir lequel il me faudrait suivre.

Heureusement, vous n'aurez pas besoin de vous poser ce problème. Je ne quitterai pas mon père et quand vous viendrez à la Châtaigneraie vous nous y verrez tous les deux... Et surtout, Bernard, n'oubliez pas que votre place y est marquée et que plus tard, je réclamerai votre assistance pour apprendre l'équitation à mes enfants... quand j'en aurai !

— Hurrah ! pour la prospérité de la Châtaigneraie, s'écria l'ancien soldat dont toute la mélancolie s'était subitement envolée.

Et depuis ce jour, je rencontre mon

brave Sauvage dans tous les coins du château, toujours prêt à rendre service à ceux de nos gens qui en ont besoin d'un coup de main.

Quant à Félicie, s'imaginant que son ancien maître allait la chasser à présent qu'il était de retour, elle est accourue tout en larmes, se jeter à ses pieds et la supplie de ne point la séparer de la bonne maîtresse qu'elle avait vu naître. Mon père a été très grand dans sa générosité. Il ne lui a adressé aucun reproche et s'est contenté de lui dire qu'il espérait qu'elle se confierait désormais et n'en sortirait pas, dans ses fonctions de cuisinière.

15 Septembre. — La Châtaigneraie abrite maintenant deux couples heureux, les parents, les enfants !

Dans le grand château trop longtemps silencieux, les voix animées vibrent d'éclats joyeux.

Vieux portraits, vieux meubles, vieilles murailles, réjouissez-vous : une nouvelle vie de prospérité plane à nouveau sur l'antique demeure.

Et vous, mères orgueilleuses des antécédents qui errez en ces lieux, voyez-nous d'un œil bienveillant. L'arbre portera encore des fruits féconds : la fille du Comte de Borel perpétuera notre lignée...

FIN

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

MI-CAREME DE NANTES
Le 28 mars 1935

Le Jeudi 28 mars 1935, des billets spéciaux, réduction de 60 %, pour Nantes, seront délivrés au départ de toutes les gares des sections de lignes ci-après :

Nantes aux Sables-d'Olonne,
Clisson & Bressuire,
Nantes à Pornic.

Paimbœuf à St-Hilaire-de-Chaléons,
Sainte-Pazanne à La Roche-sur-Yon.
Commequiers à Croix-de-Vie - Saint-Gilles.
Nantes à Segré,
Nantes à Rennes,
Quimper à Savenay (Nantes).
Renseignez-vous dans les gares intéressées.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

le constipé meurt empoisonné

Vos digestions sont-elles lentes, souffrez-vous d'embarras gastrique, vous éveillez-vous la bouche mauvaise et la langue chargée, éprouvez-vous des ballonnements du ventre, perdez-vous l'appétit, le goût du travail, avez-vous des somnolences, la tête pesante et l'esprit paresseux ?

Voilà tous les symptômes d'une constipation. Cette affection très grave et si fréquente provient d'une véritable grève de l'intestin qui refuse de s'acquiescer de ses fonctions.

Les résidus putrides filtrant à travers les muqueuses se répandent dans le sang et risquent de déclencher les plus graves accidents : entérite, appendicite, icère, dyspepsie, néphrite, neurasthénie, eczéma, hémorroïdes.

Garder l'intestin obstrué, c'est s'empoisonner, se suicider.

Le remède ! La purge ? Erreur : cette médication brutale violente l'intestin. Il faut employer la manière douce lui apprendre à fonctionner normalement.

C'est le moment de faire appel à une médication naturelle et inoffensive et il n'en est pas de meilleure que la fameuse

TISANE des CHARTREUX de DURBON

composée de plantes aromatiques des Alpes aux vertus éprouvées. D'une action douce et progressive, n'irritant jamais, elle constitue le traitement le plus sûr et le plus efficace de tous les troubles de la constipation. Elle a, de plus, l'avantage en purifiant le sang d'opérer la résurrection de tous les organes. Médicament incomparable dans toutes les maladies engendrées par les vices du sang la Tisane des Chartreux de Durbon est en ce qui concerne particulièrement la constipation le spécifique par excellence. Des milliers d'attestations en font foi ;

1^{er} FÉVRIER 1930

Je viens, par la présente, vous remercier des bienfaits de votre incomparable Tisane des Chartreux de Durbon qui m'a débarrassé d'une constipation opiniâtre dont j'étais affligé depuis de nombreuses années.

Publiez ma lettre afin que les nombreux malades qui, comme moi, souffrent, sachent qu'il existe un remède à leurs maux.

M. MORAZZI,

37, Boulevard Pierre Sola - Nice.

La Tisane des Chartreux de Durbon ne se vend qu'en flacon au prix de 14.80 impôt compris. Toutes Pharmacies - Renseignements et attestations Laboratoires J. BERTHIER - GRENOBLE.

VIGNES Les meilleures plantes Les meilleures prix
Pépinières les plus importantes du Midi
sous le contrôle de l'Etat
Plante greffée sur souche résistante, vigoureuse, productive, résistante aux maladies.
ETABLISSEMENTS VITICOLES
OLLETOURNEAU, Propriétaire, Maître
à GUNY (Gironde-Deux-Sèvres)
Maison de culture certifiée l'authenticité de tous ses produits sur facture. Catalogue prix courant franco. Téléphone n° 1

CIDRE
COLORE - BONIFIE
CONSERVE - CLARIFIE
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATE
EXTRAITS DE LA VITTE MARQUE
LES PROPRIETAIRES E. GALICHÈRE - B. LÉ

LE CULTIVATEUR ISOLE EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUissant.

BLÉ 99 unités alimentaires
TOURTEAU 170 unités alimentaires

Le blé est pauvre en azote et en graisse, c'est pourquoi il est moins nourrissant que le tourteau d'arachide Rufisque. Le meilleur de tous les tourteaux, c'est le tourteau d'arachide Rufisque CROIX-VERTE qui contient 580 gr. de matières azotées et 80 gr. environ de matières grasses par kilo. C'est celui qui a la plus haute valeur alimentaire. Si vous voulez avoir de beaux animaux, donnez-leur du

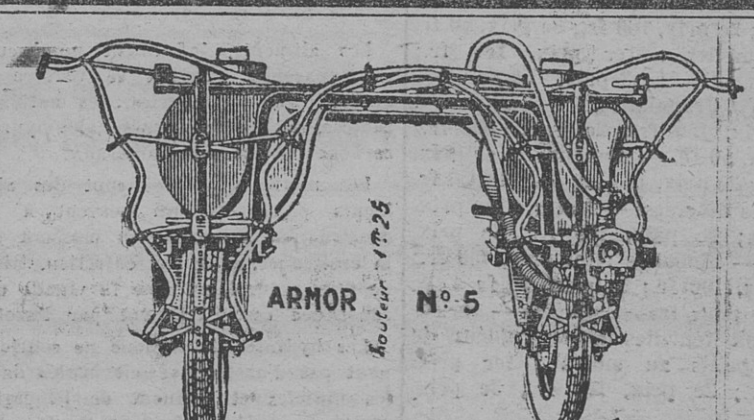
TOURTEAU ARACHIDE RUFISQUE
CROIX-VERTE
SPÉCIALITÉS
NUTRIX, phosphaté, aliment rationnel et complet, FORCELLA, le meilleur marché des aliments complémentaires.
Notices et échantillons gratuits sur demande

Incroyable BAUDOU
Modèle 1934 garanti - Souplesse incomparable
En vente chez votre garagiste
Renseignements et Réclamations :
BAUDOU, LES EGLISOTTES (Gironde)
Tout acheteur participe à la Loterie Nationale

MENAGES et DAMES sont demandés pour tenir à DEPOTS DE VINS à Paris ou en banlieue, bien logés, situations fixes et mensuelle de 2.000 fr. gros %. Se présenter, ou écrire, à M. LAFITTE, Compagnon de l'Industrie, 81, rue Turbigo, PARIS.

A LOUER BELLE FERME
15 Ha, à 5 km. Pont-Rousseau, Libre avril 1936. Ecrite HARANG, 13, rue Arsène-Leloup, Nantes.

ACHETER sans visiter les
DOCKS DU MOBILIER
11, Rue de Flandres
NANTES
Les Plus Grand Choix Les Meilleurs Prix



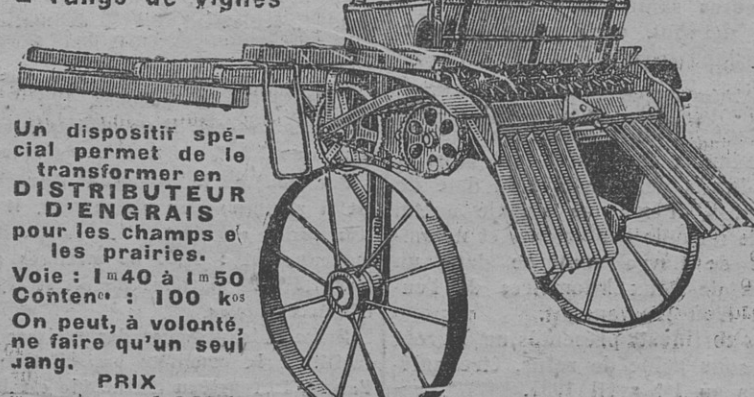
Félix BARBIER, constructeur à SAINT-PAZANNE (L.-I.), a l'avantage de porter à la connaissance de sa clientèle qu'il établit une **BAISSE IMPORTANTE** sur ses Pulvérisateurs.

Quelques aperçus des prix :	Anciens Prix	Nouveaux Prix
LE PAZENAI, pour acide, 190 litres	1.600	1.360
— — — — — 220 litres	1.800	1.550
L'ARMOR, pour vignes, 120 litres	2.200	1.875
— — — — — 150 litres	2.500	2.175
— — — — — 200 litres	2.800	2.300
L'ARMOR, N° 5, modèle 1934, 2 tonneaux	3.000	3.000
Le même, avec roues pneus	3.900	3.000
SOUFREUSE à traction, traitant 2 rangs complets	3.600	3.000

Ces prix ne sont valables que jusqu'à écoulement des machines en magasin. ACHETEURS, PROFITEZ-EN !

Distributeur d'Engrais "Le Passe-Partout"

dispose pour 2 rangs de vignes



Un dispositif spécial permet de le transformer en **DISTRIBUTEUR D'ENGRAIS** pour les champs et les prairies.
Voie : 1.40 à 1.50
Contenue : 100 kg
On peut, à volonté, ne faire qu'un seul usage.
PRIX
Vigne seule : 1.900 fr.
Vigne et champs : 2.100 fr.

FOIRE DE NANTES - STAND H

Autrefois le brouillard l'enrhumait sans coup férir
Aujourd'hui, elle prend la précaution de sucer quelques pastilles **TELL** chaque fois qu'elle sort. Résultat : pas un rhume de tout l'hiver dernier, pas un rhume jusqu'à présent cette année...
PASTILLES Tell
Dans toutes les Pharmacies

Bon Beau Pas Cher
Pour être bien habillé et l'être à bon compte, soyez client de la Belle Fermière, les grands spécialistes du vêtement masculin. Vous y trouverez toujours au plus juste prix le pardessus ou le complet sérieux, confortable et de long usage que vous cherchez.
LA BELLE FERMIÈRE
12, Rue Jean-Jacques-Rousseau (près la Place Graslin)
— NANTES —